

I. PARTIE. éloigne les eaux qui peuvent tomber sur le pavé des portiques formés par les colonnes ; on appelle *corniche*, cette pierre saillante et *piédestal*, l'assemblage de cette base, de ce dez et de cette corniche.

II. SECTION.

Quelquefois, pour réunir d'une manière plus solide, dit-on, la colonne avec le piédestal, on place la colonne sur une espèce d'empatement, que l'on nomme aussi *base* : et afin de diminuer la portée des pièces qui doivent réunir les colonnes, on ne manque jamais de placer sur la colonne, une ou plusieurs pierres saillantes, connues sous le nom de *chapiteau*.

Ces objets sont considérés comme appartenans à la colonne, ils en font partie ; ainsi, l'on peut dire que la colonne est composée de trois parties, la base, la colonne proprement dite, appelée *fut* et le chapiteau. Mais cela n'arrive pas toujours ; car la colonne quelquefois n'est composée que de deux parties, d'un fut et d'un chapiteau.

Parties qu'ils soutiennent.

Les colonnes se relient, les unes aux autres, ou par des pièces de bois ou par des morceaux de marbre ou enfin, par des plates-bandes composées de plusieurs pierres tendantes vers un centre. De quelques matériaux que l'on fasse usage, on nomme *architrave*, la partie qui pose immédiatement sur le chapiteau. Sur cette pièce, afin de réunir les colonnes avec le mur, on place une deuxième architrave, que d'ordinaire, on désigne du nom de *frise*. On couvre, soit par un plancher soit par une pierre plate soit par une voûte en plate-bande, l'espace vide qui reste entre les architraves et le mur : et dans tous les cas, on a soin de faire saillir cette dernière partie au-delà de la frise ; afin de rejeter loin du pied de l'édifice, les eaux du toit, dont l'extrémité porte sur cette saillie, que l'on nomme *corniche*.

L'architrave